

Les cours en ligne auront-ils la peau de l'université ?

➤ *Le Monde, 3 mars 2017*

Face à des universités américaines à bout de souffle, Kevin Carey, auteur de l'essai « The End of College », parie sur le développement des cours en ligne.

Promise dès 2012 aux Etats-Unis, avec l'apparition des premières grandes plateformes de MOOC (Massive online open courses), la révolution de l'enseignement supérieur n'a pas eu lieu. Pas encore ? C'est ce que tend à démontrer The End of College, revigorant essai de Kevin Carey, directeur du département éducation de la New America Foundation, think tank créé fin 1999 pour ausculter l'impact de la numérisation sur la société.

Principal postulat de cet ouvrage aussi robuste historiquement que sociologiquement : l'université américaine vit « les derniers jours de sa décadence ». Derrière les réussites spectaculaires d'une cinquantaine de fleurons mondiaux, au premier rang desquels Stanford, Harvard ou le MIT, des milliers d'établissements échouent à tenir la promesse la plus élémentaire qui soit : enseigner quelque chose aux étudiants. « Au cours de leurs deux premières années d'université, 45 % des étudiants ne font aucun progrès en pensée critique, raisonnement analytique et capacités d'expression », affirme l'auteur.

L'analyse du naufrage, passionnante, plonge dans les racines de l'histoire des universités américaines qui, au XIX^e siècle, constituent un corps enseignant « d'experts de haut niveau » mais piètres pédagogues. En découle « un cruel paradoxe » : plus le niveau scientifique monte, plus l'attention aux étudiants, notamment de premier cycle, s'amenuise.

Toujours moins pour toujours plus cher

Le système prospère néanmoins, tant que le retour sur investissement est au rendez-vous. Mais la mécanique se grippe à partir du premier choc pétrolier. Face à la montée du chômage, les jeunes se ruent vers les universités pour décrocher un diplôme, sauf-conduit désormais indispensable pour accéder à un marché de l'emploi de plus en plus concurrentiel.

Les effectifs augmentent, les tarifs s'envolent (jusqu'à 60 000 dollars annuels), la dette étudiante explose... Le tout dans un contexte de compétition acharnée entre universités soumises depuis le début des années 1980 à la pression de classements qui leur imposent à la fois d'investir toujours plus afin de rester dans la course et d'en rabattre sur leurs exigences de niveau pour conserver des parts de marché.

« Dans quelques années, des millions d'élèves auront accès à ce dont Alexandre, fils de Philippe de Macédoine, bénéficia comme d'une prérogative royale : l'attention personnalisée d'un précepteur aussi savant que l'était Aristote. » Patrick Suppes, professeur à Stanford.

Ce système toujours plus onéreux et toujours moins performant – hormis, là encore, dans une poignée d'universités – ne résistera pas au développement d'outils numériques qui apportent un changement de paradigme fondamental : ils permettent de collecter des données, en masse, sur la façon dont chacun apprend et d'adapter les parcours et rythmes d'apprentissage à chacun.

L'auteur se garde néanmoins de tout vertige technologique : cette mutation exige un fort investissement des universités pour concevoir cours, programmes et dispositifs nouveaux. Détournant McLuhan, Kevin Carey affirme « qu'en matière d'éducation, le médium n'est pas le message », raison pour laquelle ni la radio ni la télévision n'ont, en leur temps, révolutionné l'éducation.

Mais il affirme que la vision formulée par Patrick Suppes, professeur à Stanford, dans un article resté célèbre dans les annales de l'histoire informatique, est sur le point d'advenir. Ce dernier prédisait que, « dans quelques années, des millions d'élèves auront accès à ce dont Alexandre, fils de Philippe de Macédoine, bénéficia comme d'une prérogative royale : l'attention personnalisée d'un précepteur aussi savant que l'était Aristote ». Les « quelques années » auront duré un demi-siècle : cette prédiction date de 1966.

Vos papiers et votre Facebook, s'il vous plaît !

➤ *Libération, 27 septembre 2017*

Lors de l'examen du projet de loi antiterroriste, les députés ont adopté une obligation pour des personnes suspectées de déclarer l'ensemble de leurs identifiants électroniques. Une mesure que le Sénat avait pourtant écartée en juillet.

Quand la règle va plus loin que l'exception...

Dans la nuit de mardi à mercredi, les députés ont adopté l'article 3 du projet de loi « *renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme* ». Lequel fait entrer de manière permanente dans l'escarcelle de l'exécutif des mesures de contrôle et de surveillance individuelles qui relevaient, jusqu'ici, de l'état d'urgence, comme les assignations à résidence, les pointages au commissariat ou le port d'un bracelet électronique.

Avec une nouveauté: la possibilité d'obliger toute personne visée par ces mesures à « *déclarer [ses] numéros d'abonnement et identifiants techniques de tout moyen de communication électronique* ». Autrement dit, ses adresses mail, ses identifiants sur les réseaux sociaux, sur les services web, etc. – mais pas les mots de passe, dont le Conseil d'Etat avait recommandé qu'ils soient expressément exclus du périmètre du texte.

Sont concernées par cet article les personnes pour lesquelles il existe des « *raisons sérieuses de penser que [leur] comportement constitue une menace d'une particulière gravité pour la sécurité et l'ordre public* », et qui « *diffuse[nt] ou adhère[nt] à des thèses* » faisant l'apologie du terrorisme, ou sont en relation « *de manière habituelle* » avec des personnes ou des groupes « *incitant, facilitant ou participant à des actes de terrorisme* ». Des critères que les opposants au texte dénoncent, depuis des mois, comme bien trop flous, et assortis de trop peu de garanties en l'absence d'un juge judiciaire. En cas de non-respect des obligations prévues par le texte, la sanction peut aller jusqu'à trois ans de prison et 45 000 euros d'amende.

« Nul n'est tenu de s'accuser »

Comme le rappelle le site d'information *NextInpact*, cette obligation de déclarer ses identifiants électroniques était présente dans le projet de loi initial, mais avait sauté lors du passage par la commission des lois du Sénat.

Un amendement déposé par le rapporteur du texte à la Chambre haute, le centriste Michel Mercier, soulignait alors que la mesure aurait toutes les chances de se heurter à la jurisprudence du Conseil constitutionnel.

D'une part parce que ce dernier reconnaît « *le principe selon lequel nul n'est tenu de s'accuser, dont découle le droit de se taire* », mais aussi parce qu'aucun cadre légal n'est prévu en matière d'utilisation et de conservation de ces données. Mercier rappelait également que la loi sur le renseignement permet déjà de récupérer « *les identifiants techniques de connexion* » d'une personne surveillée.

Pas de quoi, manifestement, décourager le ministère de l'Intérieur, puisque la commission des lois de l'Assemblée a réintroduit la mesure à la demande du gouvernement, « *pour des raisons essentiellement opérationnelles* ». Et que celle-ci a été adoptée, malgré une tentative des députés communistes, qui reprenaient pour l'essentiel les arguments du sénateur centriste.

Cette nouvelle loi antiterroriste faisant, comme les précédentes, l'objet d'une procédure accélérée (une seule lecture par chambre), cette obligation de déclarer sa présence en ligne va donc se retrouver sur le bureau du Conseil constitutionnel. Sans compter qu'elle pourrait aussi, en deuxième rideau, faire froncer le sourcil du côté de la Cour européenne des droits de l'homme.

Imaginons un futur où l'arrêt total de « l'exploitation animale » serait devenu réalité. A quoi pourrait ressembler « Veganland » ?

➤ *Libération, 27 septembre 2017*

On traverserait des kilomètres de hangars rouillés, abandonnés à leur sort, envahis par les arbres et la végétation qui aurait repris ses droits sur la ferraille et les toits vitrés. Des milliers d'oiseaux trouveraient refuge dans ces immenses espaces, et leurs cris résonneraient au loin. Ce serait les anciennes zones naguère allouées aux agro-industries animales. Oubliés les fermes aux 10 000 vaches, les élevages de dizaines de milliers de poulets, les abattoirs pour porcs et porcelets, les laiteries gigantesques...

Ceci pour les abords des villes. Villes qui dorénavant seraient, elles, envahies par les animaux sauvages ou errants : sangliers, porcs redevenus sauvages, porcs domestiques aussi, à l'affût de détritiques à ingurgiter, mais aussi ours et loups, putois et belettes. L'interdiction totale d'attenter à la vie d'un quelconque animal aurait transformé la vie urbaine de manière radicale. Des débats existeraient sans doute encore sur le comportement à adopter face aux différentes vermines qui accompagnent l'homme depuis la nuit des temps : poux, rats, cafards et autres punaises infesteraient les centres-villes même les mieux entretenus. On essaierait de développer des prédateurs capables d'en venir à bout, mais là aussi on ne saurait s'il faut favoriser des comportements jugés cruels envers des êtres sensibles. Finalement, de nombreuses espèces se trouveraient de nouveaux lieux de vie en ville, à la fois dans les rues mais aussi sur les toits et dans les égouts. Les renards et les rapaces seraient bien plus visibles, et très audacieux puisqu'ils se sauraient en sécurité. C'est pourquoi on n'oserait pas forcément sortir trop tard la nuit en raison des attaques commises par des bêtes sauvages. Mais la plupart hanteraient les décharges.

A l'extérieur, l'abandon des pâturages et des grandes zones d'élevage conduirait à une spectaculaire avancée de la forêt. Les broussailles auraient commencé à pousser sur des prairies qui jadis accueillait de nombreux troupeaux de vaches ou de moutons. Mais d'énormes champs de cultures nouvelles apparaîtraient également, pour le soja, les légumineuses, mais aussi le lin, le coton ou même - qui sait ? - le chanvre, et de nouvelles usines pour fabriquer les substituts de synthèse nécessaire à l'alimentation humaine.

Ces usines seraient souvent couplées à de nouvelles raffineries, plus présentes en raison des besoins accrus en matières plastiques utilisées comme substitut du cuir et de ses dérivés. On pourrait à présent faire de longues traversées en autoroute sans plus voir âme qui vive, mais il faudrait encore faire très attention aux cerfs et aux chevreuils en travers de la route, pour ne parler que de la France et de l'Europe. Des braconniers seraient présents un peu partout sans doute, mais il existerait une brigade de répression de l'exploitation animale qui leur ferait une guerre sans merci. Cela rappelle étrangement, en un sens, la fin de l'épidémie de peste noire en Europe, quand la population avait tant diminué que le monde sauvage avait comme repris le contrôle.

Mais en réalité, ce serait les industries de synthèse chimique qui tiendraient le haut du pavé. L'environnement ne s'en trouverait pas forcément mieux, juste différent.

«Make our planet great again» : plus de 250 chercheurs ont répondu à l'appel de Macron

➤ *Le Parisien*, 29 septembre 2017

L'opération lancée par le président français pour attirer des chercheurs sur le climat se concrétise. 90 candidats, la plupart travaillant aux Etats-Unis, ont été sélectionnés par le CNRS.

« Make our planet great again ». La formule, détournement du slogan de campagne de Donald Trump («Make America Great Again»), a fait mouche. Face au retrait annoncé des Etats-Unis de l'accord de Paris sur le climat, la France, par la voix du président Macron, avait proposé en juin d'accueillir une cinquantaine de projets de recherche. Cet appel a été entendu : plus de 250 climatologues, dont près de la moitié sont Américains, ont fait acte de candidature, a-t-on appris vendredi auprès du CNRS.

Des milliers de personnes se sont enregistrées sur le site internet de l'opération «Make our planet great again» annoncée le 1er juin, mais elles étaient beaucoup moins à correspondre aux critères spécifiques et à pouvoir réellement postuler. Paris avait annoncé, mi-juin, débloquer 30 millions d'euros pour financer une cinquantaine de projets de recherche en France. Une somme équivalente sera également versée par les institutions de recherche qui accueilleront les chercheurs.

Pour pouvoir déposer un dossier, les candidats devaient notamment être titulaires d'une thèse depuis plus de 4 ans, être établis à l'étranger, et travailler dans les sciences du climat, l'observation et la compréhension du Système Terre ou les sciences et technologies de la transition énergétique. Ils devaient également s'engager sur un projet de 3 ans minimum. Les chercheurs avaient jusqu'au 31 août pour déposer un premier dossier constitué d'informations sur leur CV et sur leurs réalisations scientifiques.

90 chercheurs sélectionnés

A cette date, «255 candidatures complètes ont été déposées », a annoncé Anne Peyroche, directrice générale déléguée à la science du CNRS. Sur ce total, 45% émanent de citoyens américains et 55 % de chercheurs résidant aux Etats-Unis. En tout, 41 nationalités différentes sont représentées.

« Mi-septembre, nous avons sélectionné les meilleurs parcours académiques parmi ces 255 personnes, soit 90 chercheurs », a détaillé Anne Peyroche. La sélection s'effectue en deux temps: la première, celle de mi-septembre, s'est basée sur la carrière des candidats, la seconde étudiera le projet scientifique qu'ils désirent réaliser en France.

Parmi les 90 chercheurs désormais retenus, 62% travaillent actuellement aux Etats-Unis. 15% sont des Français travaillant aux Etats Unis. Quarante candidats ont une expérience inférieure à 12 ans après la thèse, cinquante ont une expérience supérieure.

Seulement 19% de ces candidats sont des femmes.

« Une vraie opportunité pour la France »

Un comité international procédera bientôt à deux nouvelles sessions de sélection: la première le 31 octobre, puis une autre le 15 janvier 2018. Les noms des premiers lauréats devraient être annoncés le 12 décembre par Emmanuel Macron, qui a annoncé pour cette date un sommet pour les deux ans de la Cop 21¹. « On a des profils de très très haut niveau », note Anne Peyroche. « C'est une vraie opportunité pour la France mais en même temps cela interroge sur les conditions d'exercice de ces chercheurs aux Etats-Unis ».

¹ La [COP21](#) est la 21ème Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

Un restaurateur impose la détox digitale à ses clients

➤ *Le Figaro, 2 octobre 2017*

Au Petit Jardin installé à Saint-Guilhem-le-Désert dans l'Hérault, les téléphones et autres tablettes sont interdits d'une manière peu banale... L'établissement souhaite ainsi restaurer la convivialité à ses tables où les produits locaux sont à l'honneur.

A l'heure où tout le monde parle de la déconnexion mais peu de gens passent à l'acte, un restaurateur a décidé d'interdire les téléphones aux tables de son restaurant. Les clients sont prévenus dès l'entrée de son établissement. Une pancarte intitulée « engagements et convivialité » indique à ceux qui souhaitent s'attabler que les écrans sont interdits dans l'ancre du « Petit jardin » situé à Saint-Guilhem-le-Désert. Le Coca-cola, la mayonnaise ou le ketchup figurent également sur la liste des produits interdits.

Jean-Noël Fleury, propriétaire des lieux, estime que son établissement au cadre paradisiaque est propice aux échanges familiaux et intergénérationnels. Mais la consultation permanente d'un téléphone pendant un repas brise cette convivialité. Or les Français sont de plus en plus nombreux à le faire puisque 8 sur 10 disent utiliser leur smartphone pendant les repas pris en famille ou en compagnie d'amis, selon une étude de Deloitte.

Au « Petit Jardin », il a ainsi décidé de lutter contre cette connexion permanente avec humour. Et gare à ceux qui contreviendraient aux règles de l'établissement: les serveurs ou le propriétaire adressent des cartons jaunes puis rouge! « Nous nous sommes inspirés des codes du football et, de façon humoristique, nous décernons des cartons aux clients qui enfreignent les règles, indique Jean-Noël Fleury. Les cartons et coups de sifflets font toujours effet », ajoute le restaurateur. Le ramdam attire volontairement l'attention des autres clients amusés et la plupart du temps, la personne visée éloigne son portable dans la seconde!

Les portables consultés 30 fois par jour

« Notre système permet d'impliquer tout le restaurant et de créer des dialogues entre les tables », précise le restaurateur avant d'ajouter: « C'est une tradition en France de parler pendant les repas ». La gastronomie française a même été inscrite au patrimoine de l'Unesco, un moyen de souligner l'importance du repas dans la culture hexagonale.

Mais cette déconnexion forcée n'est pas toujours appréciée des adolescents! De fait, ce sont souvent eux qui restent accrochés à leurs téléphones et sont les plus difficiles à « désintoxiquer ». « Sur le compte Facebook du restaurant, nous avons reçu quelques commentaires désagréables de jeunes qui n'ont pas apprécié l'interdiction du téléphone portable et les cartons reçus publiquement. Nous laissons volontairement ces messages qui sont en fait une bonne publicité pour l'établissement! », s'amuse Jean-Noël Fleury. Au fait des pratiques de ce restaurateur, certains parents se rendent même dans son établissement pour pouvoir passer des repas sans téléphone avec leur adolescent.

La brève cure de désintox digitale imposée par le Petit Jardin permet ainsi aux familles de communiquer...le temps d'un repas. L'usage excessif du téléphone serait en effet une cause de conflits intergénérationnels pour 43% des jeunes, selon l'étude de Deloitte.

Il faut dire que les Français sont ultra connectés avec une vaste majorité - 77% - qui possèdent un smartphone. Nous mangeons, dormons vivons avec nos portables et les consultons près de 30 fois par jour, un chiffre qui s'élève même à 50 fois pour les jeunes (18-24 ans)!

Et même si les méthodes de Jean-Noël Fleury sont peu banales, les incitations au « break numérique » sont de plus en plus nombreuses. Des applications pour aider les Français à décrocher de leur portable le temps d'un repas ont même été créés à l'image de Dinner Mode qui interdit l'utilisation du portable à table. La plateforme dissuade ses utilisateurs de consulter leur téléphone lors des repas...sous peine de les humilier! La startup française Certideal propose même de vous confisquer votre smartphone le temps de vos vacances. En échange, elle s'engage à vous fournir un mobile de première génération, et donc sans accès à l'Internet mobile. Des agences de voyages en ont fait leur spécialité et des centres de thalasso et hôtels spa ont également ajouté le «jeûne numérique» à leurs menus.

Au fait, vous avez lu cet article depuis votre portable ?!